

Pour leurs voyages, les Belges sont les mieux protégés

Depuis la loi sur les contrats de voyages qui a vingt ans, deux organismes assurent gratuitement les voyageurs contre les risques de faillite des voyagistes.

PATRICK ANSPACH

Le secteur des voyages a enregistré 21 faillites en 2013, parmi lesquelles Terre d'Afrique et Escape/Liberty Travel; 19 en 2012, dont Flash Travel, Odysseus et Arthema-Mapamun-do; 16 en 2011 et 14 en 2010, dont Intermed (Mediterra + Sunworld) et Best Tours.

Cette progression est similaire aux autres secteurs économiques, mais une chose est sûre: c'est un des seuls secteurs où les consommateurs ne souffrent pas directement des conséquences des faillites. Et ceci, grâce à l'existence des fonds de garantie qui obligent les organisateurs et intermédiaires à s'assurer contre les risques de cessation d'activités.

Suite à la loi sur les contrats de voyages du 16 février 1994 qui, en ses articles 36 et 37, oblige les voyagistes à justifier «des garanties suffisantes propres à assurer le respect de leurs obligations envers le voyageur en cas d'insolvabilité financière», le secteur a créé sa propre mutuelle en 1995, le Fonds de Garantie Voyages, en abrégé GFG (Garantiefonds – Fonds de Garantie) qui partage aujourd'hui avec l'assureur L'Européenne la couverture des tour-opérateurs et agences de voyages.

Dans la civilisation Internet où chacun recherche les conditions les plus favorables pour voyager, se renseigner pour savoir si le prestataire de service émerge au GFG ou à L'Européenne est une nécessité. Ce conseil est d'autant plus impérieux dans la partie du nord du pays où il n'existe plus de licence de voyage, mais où la loi de 1994 reste évidemment d'application. La loi précise bien que les montants déjà payés doivent être «remboursés au voyageur et, si le voyage a déjà commencé, [il faut procéder] au rapatriement de celui-ci».

Le GFG va plus loin encore: la plupart du temps, les voyages qui n'ont pas commencé sont assurés par un autre T-O. «On est dans le secteur des voyages et on veut que les gens voyagent, surtout que pour les vacanciers, c'est toujours un moment espéré de longue date», insiste Mark De Vriendt, directeur général du GFG.

24.000 voyageurs aidés

Depuis sa création, le GFG a déboursé 9,5 millions d'euros qui ont aidé en tout 24.000 voyageurs «qui ne se sont quasi aperçus de rien», souligne De Vriendt.

2010 a été la pire année pour le Fonds, la faillite de Best Tours ayant coûté 2,086 millions d'euros et celle d'Intermed 3,55 millions, soit plus de 50% de tout ce qui a été payé. «Malgré cela, des vacanciers sont partis six mois après les faillites et cette année-test a montré que le sys-

tème fonctionne bien», ajoute-t-il. Le GFG possède des fonds propres d'un montant de 3,7 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 7 millions couverts par le mécanisme de la réassurance.

«Nous sommes une mutuelle avec des primes variables, mais avec des contrôles comme toutes les sociétés d'assurances; nous sommes tenus d'atteindre un certain niveau de protection», confirme Jean-Philippe Cuvelier, trésorier du GFG. Ainsi, bien que le nombre de souscripteurs soit passé d'un pic de 777 membres/clients en 1999 à 487 en ce début 2014, «le niveau d'encaissement est resté le même».

Mark De Vriendt note au passage que, de ces 487 clients, 355 ont fait des bénéfices après impôts en 2012 et que 415 ont réalisé un cash flow positif, avec des fonds propres moyens de 516.742 euros par membre.

9,5 millions €

Depuis sa création, le GFG a déboursé 9,5 millions d'euros qui ont aidé en tout 24.000 voyageurs.



Grâce au fonds de Garantie Voyage, les voyages qui n'ont pas commencé sont assurés par un autre T-O. © BELGA